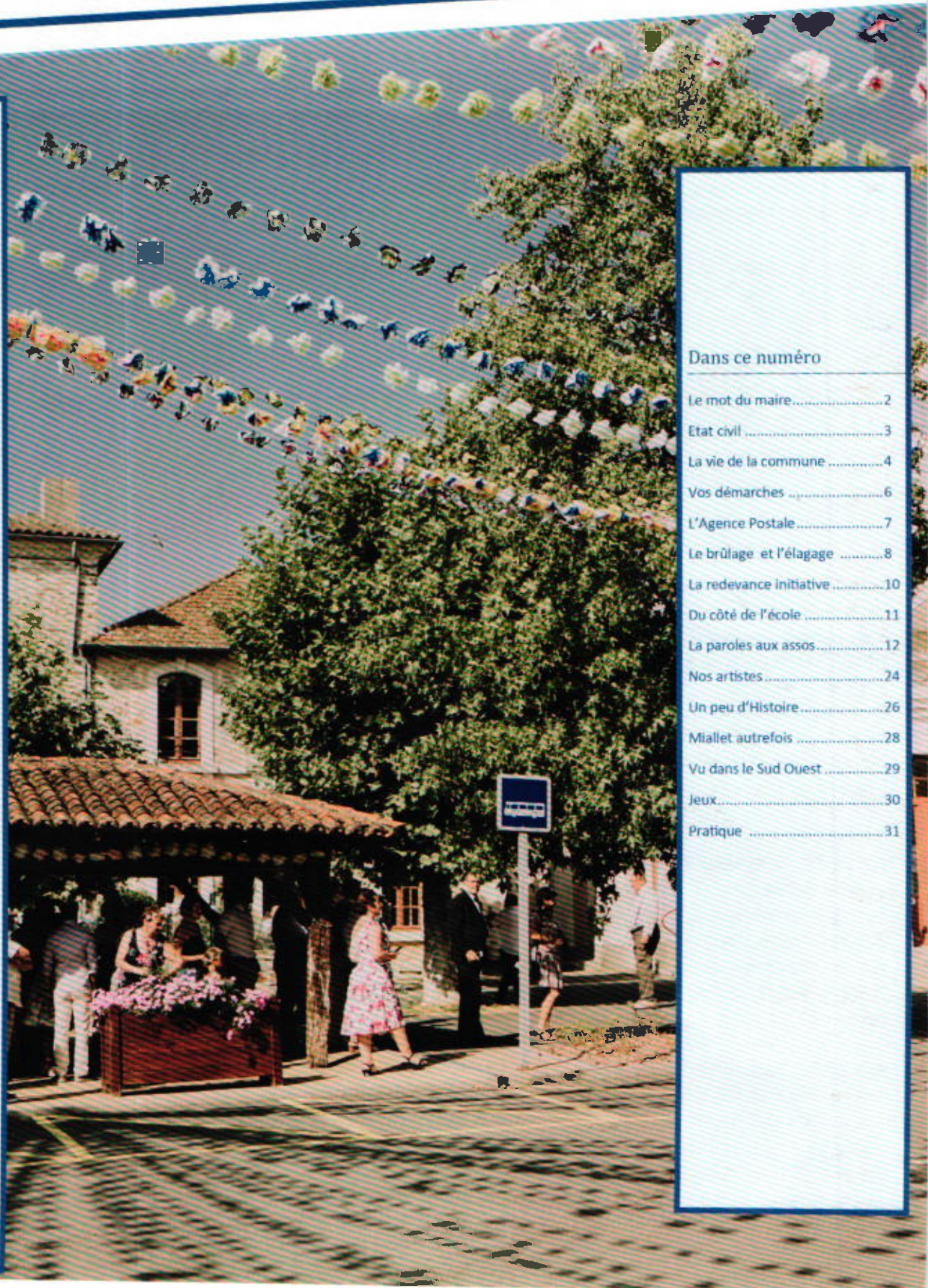


# MIALLET 2018

Boissonnie  
Chatelavy  
Durmareix  
Feyte  
Fougeras  
Gatinelle  
Graffeuille  
Jambe de Banc  
La Brousse  
Lacaud  
La Congerie  
La Couchie  
La Gratte  
La Lande de Puyraud  
Lambertie  
La Nolphie  
La Suderie  
La Valette  
Le Bois des Roses  
Le Clocheton  
Le Grand Clos  
Le Petit Trois Cerisiers  
Lepinotte  
Le Salignier  
Le Soleil  
Les Parcs  
Les Paroisses  
Les Places  
Les Rivaux  
Les Thermes  
Les Trois Cerisiers  
Lordebert  
Magneffe  
Magoubert  
Maine De Veyssieras  
Maine Du Bost  
Maison brulée  
Maison rouge  
Mamont  
Massavy  
Montechabroulet  
Montericourt  
Montibus  
Moulin du blé  
Pierre Brune  
Pommerede  
Puiffe  
Puyraud  
Veyssieras



## Dans ce numéro

Le mot du maire.....	2
Etat civil.....	3
La vie de la commune.....	4
Vos démarches.....	6
L'Agence Postale.....	7
Le brûlage et l'élagage.....	8
La redevance initiative.....	10
Du côté de l'école.....	11
La paroles aux assos.....	12
Nos artistes.....	24
Un peu d'Histoire.....	26
Miallet autrefois.....	28
Vu dans le Sud Ouest.....	29
Jeux.....	30
Pratique.....	31

## Le mot du maire

Les élus de la Communauté de Communes ayant organisé leur cérémonie des vœux à Miallet le 24 janvier, le Conseil Municipal n'a pas souhaité y associer les vœux communaux mais nous vous souhaitons très chaleureusement une bonne année 2019.

Le temps passe, les années filent. Quand une année commence, on espère qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler. Nous sommes déjà à guère plus d'un an des élections municipales... A titre personnel, c'est cette année là que je souhaite à tous sereine.



Pour en revenir à 2018, des réalisations ont eu lieu en 2018 sur la commune. Tout d'abord des travaux de voirie.

Les routes de Pommerede, de Lacaud, la rue du Château ont été refaites ainsi que l'évacuation des eaux pluviales Rue Ste Marie. Des chemins ruraux accédant à des habitations ont été remis en état à Chate-lavy et à Masmont. Du matériel (girobroyeur) a été acheté pour gagner en efficacité.

Concernant les bâtiments, l'année 2018 a été marquée par les travaux d'aménagement de l'Agence Postale Communale et l'achat du bâtiment Sarlande pour l'installation de la Boulangerie Pâtisserie.

N'oublions pas bien sûr les travaux d'entretien et de rénovation de nos logements, nos bâtiments publics. Les travaux d'accessibilité vont se poursuivre. Les travaux de changement de toutes les fenêtres et portes du bâtiment Mairie sont engagés. Cela favorisera ainsi une économie énergétique.

En 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement, respectant ainsi le choix de l'ensemble des écoles de la Communauté de Communes, pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours. Un Centre de Loisirs est maintenant ouvert dans notre village le mercredi matin. De nombreuses activités y sont proposées aux enfants.

En 2019, notre école se lance dans un projet d'échange scolaire avec une école italienne. Les enfants iront à Florence en avril. Les correspondants italiens viendront aussi à Miallet. Quelle belle aventure que nous devons à leur enseignante !

En 2018, le Conseil a accepté le legs de Mme Bougeault. La commune est maintenant propriétaire d'un commerce et de deux appartements à Paris. Les banques n'ont toujours pas, à ce jour, débloqué les fonds des comptes de cette dame. Cela viendra, nous l'espérons, sous peu... En tout cas nous ne pouvons qu'avoir une pensée pour cette généreuse donatrice.

Dans quelques jours, nous prendrons le temps d'échanger avec les riverains et les services du Département sur le projet d'aménagement de l'avenue de Limoges afin de trouver une solution acceptable par tous, conscients que nous sommes des nuisances.

Le PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est dans sa première phase d'élaboration. Ce document qui remplacera la Carte Communale peut être lourd de conséquences sur les demandes de construction à venir. Je vous invite à déposer vos observations dans un registre prévu à cet effet et ouvert en mairie.

Dans l'attente de vous rencontrer, notamment à l'occasion de l'inauguration de l'Agence Postale et de la Boulangerie où nous partagerons le verre de l'amitié et bien cordialement,

Dominique Marceteau

## Etat civil

### NAISSANCES:

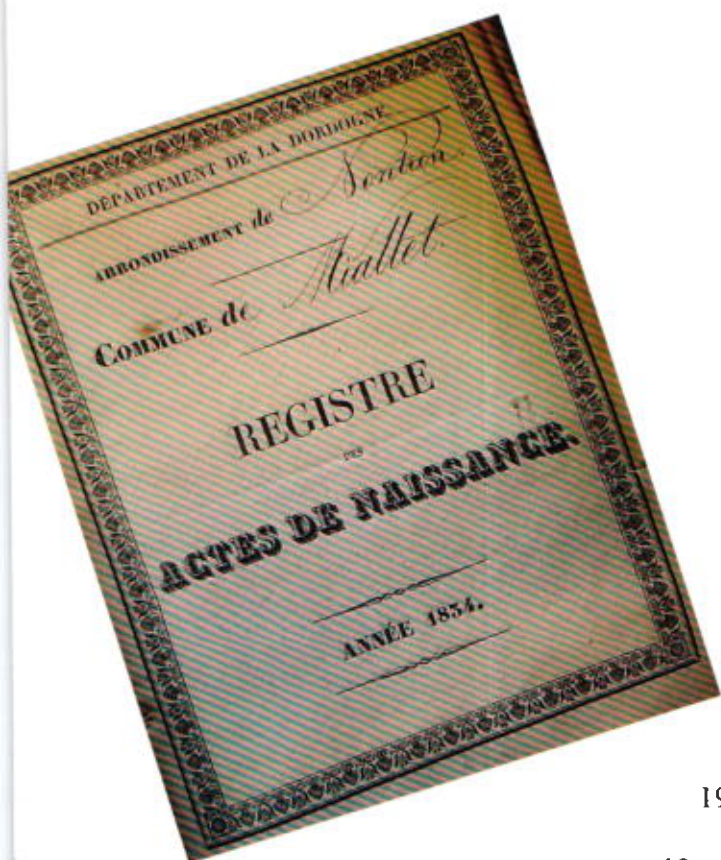
Gabrielle PARTONNAUD-MEYER, le 13 septembre  
Gaïa SENARD-LATRON, le 16 octobre  
Ilyana GREGORI, le 11 Décembre

### MARIAGES:

20 janvier Sabine CALIS et Didier BEAUBATIE  
7 avril Patricia DESPORT et Cyril MORENO  
12 mai Danièle RANVEAU et Gérard RAFFIER  
7 juillet Annie MAUBLANC et Hervé PRELADE  
18 août Sylvie CALENDREAU et Michel NADAUD  
18 août Yann DELOMPRE et Baptiste MARCETEAU

### DECES:

22 janvier Renée PETITCOULAUD, épouse SEBASTIEN  
22 février Michel Henri DELENCLOS  
11 avril Paul TARAUD  
11 juin Léon CHAZELAS  
6 juillet Maxime MORTESSAGNE  
12 juillet Pascaline FIGLIOLINI, épouse RAGOT  
22 juillet Josette BRACHET, épouse GAUTHIER  
19 septembre Germaine MONTALESCOT, épouse AUDEBERT  
24 septembre Jean Raymond BRACHET  
12 octobre Paulette Janine Marie Louise VOISIN, épouse ANDRIEUX  
18 novembre Yvette GULLOUT, épouse CHABEAUDIE  
30 décembre Paulette Yvonne BARRET, épouse CHAZELAS



*M. Smith : « Il y a une chose que je ne comprends pas. Pourquoi à la rubrique de l'état civil, dans le journal, donne-t-on toujours l'âge des personnes décédées et jamais celui des nouveau-nés ? »*

## Info pratique

Les administrés peuvent venir écouter les débats lors des conseils municipaux

## A savoir

### **LA MAIRIE:**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h  
Mercredi de 9h à 12h  
TEL: 05 53 62 84 20  
mairie.de.miallet@wanadoo.fr



# Au registre des délibérations du conseil municipal cette année

**En bref... mais vous pouvez si vous le souhaitez en retrouver l'intégralité en mairie.**

- 18 janvier:** Vote Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24.  
Vote Création d'une Agence Postale
- 20 février:** Vote Opération d'investissement d'éclairage public rue de l'Hippodrome  
Vote La Mairie sera porteur financier du projet Erasmus pour l'école  
Vote Changement des horaires de l'éclairage public (extinction à 22h , rallumage à 6h30 pour le bourg et 22h pour le reste de la commune et du 15/05 au 10/09 extinction à 23h rallumage à 6h à pour le bourg et extinction à 23 h pour le reste de la commune)
- 21 mars:** Vote Retour à la semaine de 4 jours pour les rythmes scolaires
- 6 avril:** Vote des taux de fiscalité (augmentation de 1%)  
Vote Concernant la location de la Salle des Fêtes, vote d'une caution de 100€ en cas de désistement et de 80€ pour ménage  
Vote Adhésion à ATD 24 (études de faisabilité des projets, rédaction d'actes administratifs)
- 17 avril:** Vote Acceptation du leg de Mme BOUGEAULT  
Vote des comptes de gestion et administratif pour 2017; affectation des résultats  
Vote du Budget primitif
- 29 mai:** Vote des subventions aux associations (4940€). Elles seront versées sur présentation du Bilan financier.  
Vote de subventions pour voyage scolaire (150€ pour voyage école de Chalais et 80€ par collégien  
Vote de l'achat du bâtiment « Sarlande » pour 80000€
- 16 juillet:** Vote tarifs de cantine portés à 2,05€ pour les enfants et 4,60€ pour les adultes  
Vote réalisation d'un prêt de 83000€ pour financement achat bâtiment pour boulangerie (taux de 1,13% sur 9 ans  
Vote signature de la Charte de gouvernance du PLUI  
Vote Revalorisation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité  
Vote transfert emprunt AEP au RDE 24. Remboursement annuel des échéances (8718,45€)  
Vote d'une subvention pour achat matériel informatique du médecin (890€)

- 11 octobre: Validation du rapport annuel du SPANC  
Vote programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphoniques (8649€)  
Vote Convention avec AAPPMA pour réhabilitation d'une serve
- 6 décembre: Vote Régularisation sur charge de chauffage chez un locataire suite à anomalie  
Vote Prise en charge des contrôles points d'eau et incendie par la Communauté de Communes  
Vote Recrutement d'agent en CDD pour 2 mois dans l'attente du dossier de l'agent communal recruté pour l'Agence Postale

## Présentation générale du budget communal

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	643717.58	592583.00

Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté		51134.58

Total de la section de fonctionne-	643717.58	643717.58
------------------------------------	-----------	-----------

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	219153.00	318924.07

Restes à réaliser de l'exercice précédent	15803.79	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	83967.28	

Total de la section d'investissement	318924.07	318924.07
--------------------------------------	-----------	-----------

TOTAL DU BUDGET	962641.65	962641.65
-----------------	-----------	-----------

## Démarches administratives

### Citation

« Pour les prochaines élections, il faudra choisir entre l'urne ou l'autre »

Les modalités d'inscription sur les listes électorales évoluent avec la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU)

Un décret d'application de la loi du 1er août 2016 n°2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a été publié. Ce décret autorise la mise en œuvre du traitement automatisé permettant la gestion du nouveau répertoire électoral unique. En août 2016, trois textes ont été promulgués pour réformer le processus d'inscription sur les listes électorales, afin, en particulier, de lutter contre les non-inscriptions et les mal-inscriptions constatées lors des derniers scrutins. Le nouveau processus, mis en place en collaboration avec l'Association des Maires de France, va permettre la mise en place, en 2019, d'un Répertoire Electoral Unique géré par l'INSEE. L'ensemble du système a été simplifié, en particulier pour les électeurs. Le maire sera désormais responsable de la révision des listes électorales; les révisions n'auront plus lieu une fois par an mais tout au long de l'année, et il deviendra possible de s'inscrire jusqu'au 6<sup>e</sup> vendredi précédant chaque scrutin—et non plus au 31 décembre de l'année précédente.

Les inscriptions d'office seront effectuées par l'INSEE, ainsi que les radiations suite à une inscription dans une autre commune.

Dès janvier 2019, le système entre en application: l'INSEE saisit dans le REU les saisies faites par les communes entre octobre et décembre, ainsi que les communes vérifieront afin de valider leur liste définitive avant mars 2019.



# L'agence postale communale



Cette Agence Communale est le lieu de proximité pour les opérations postales et financières. Vous pourrez y réaliser les opérations suivantes :

## COURRIER et COLIS

Retrait des lettres et colis suite à avis de passage du facteur  
Vente de timbres-poste à usage courant  
Vente d'emballages Colissimo et d'enveloppes Prêt-à-Poster  
Dépôt des objets y compris recommandés

## SERVICES FINANCIERS

Retrait d'espèces sur CCP et Compte Épargne **du titulaire** (dans la limite de 350€, par période de 7 jours - uniquement remis au titulaire du compte majeur et capable)

Transmission au bureau de Poste pour traitement selon les règles en vigueur, des versements d'espèces sur CCP et Compte Épargne du Titulaire (dans la limite de 350 €, par période de 7 jours, des procurations liées aux services financiers, des demandes de services liées au CCP.

L'Agence Communale est équipée d'une tablette numérique en libre-service permettant l'accès aux sites internet de La Poste et de La Banque Postale notamment.



## Contexte

La Poste a décidé de fermer beaucoup de ses agences, dont celle de MIALLET. Pour maintenir ce service, la municipalité a décidé de prendre le relais en ouvrant une agence postale communale...

## Infos pratiques

Horaire d'ouverture:

Du mardi au samedi de 9h à 12h

Números utiles aux clients:

La Poste : 3631 (n° non surtaxé)

La Banque Postale : 3639 (service 0,15€/min + prix appel)

## Rappel

Pour bien distribuer le courrier et les colis, il est beaucoup plus efficace d'avoir une boîte aux lettres... D'autant que c'est obligatoire

